

«Le brouillard mortel de la vallée de la Meuse». 1-5 décembre 1930
Mesures et qualification réciproques de l'air, des perceptions et des paroles.

Alexis Zimmer

Du 1^{er} au 5 décembre 1930, un brouillard de plus en plus épais se répand dans la vallée de la Meuse, non loin de Liège. Hommes et bêtes souffrent énormément lors de son passage, ils sont nombreux à y laisser leur vie.

Immédiatement après sa dissipation, des experts tranchent : «le seul brouillard» est responsable. Mais qu'est-ce qu'un brouillard mortel ? Sur place, la population ne se satisfait pas de ces conclusions. Ils sont nombreux à incriminer les émanations des usines de la région, l'une des plus industrialisées d'Europe. À l'étranger, des savants, des gouvernements et des instances internationales veulent en savoir davantage.

Une seconde commission d'experts est rapidement convoquée. Un an plus tard, elle rendra ses conclusions : la consommation massive du charbon et les composés soufrés des émanations industrielles sont mis en cause. L'exceptionnalité de l'événement est cependant attribuée aux conditions topographiques et météorologiques particulières de cette première semaine de décembre 1930.

Ce n'est, semble-t-il, pourtant pas la première fois dans la région, que le passage et la stagnation d'un brouillard, plusieurs jours durant, s'accompagnent d'une augmentation subite de la mortalité. La région est en effet coutumière des brouillards épais qui mettent plusieurs jours à se dissiper. La consultation des registres de l'Observatoire météorologique de Cointe, non loin de Liège, fait apparaître plus d'une dizaine de brouillards d'une durée de plus de 3 jours au cours des 40 années qui précèdent le drame. Parmi ces derniers, trois au moins, ceux de 1897, 1902 et de 1911 ont été accompagnés d'une recrudescence de «l'asthme des brouillards», maladie caractéristique de la région affectant le bétail, mais aussi d'une augmentation subite de la mortalité de ce dernier et peut-être également de la mortalité humaine, bien que sur ce point les archives soient ambiguës.

Lorsqu'il fallut élaborer une proposition d'intervention, j'étais encore plein d'espoirs de pouvoir mettre la main sur quelques pièces d'archive qui, je le pensais, me permettraient de comprendre et de caractériser l'apparition répétée de ces brouillards. Malheureusement depuis, ces espoirs ont été largement déçus. Les archives des institutions - ministère de l'agriculture, ministère de l'industrie et du travail et ministère de l'intérieur, pour les plus importantes -, dont dépendaient les fonctionnaires chargés de ces enquêtes, ont été soit détruites, soit "dispersées", soit encore vendues à un «marchand de papiers». Ces enquêtes n'ayant jamais donné lieu à publication, ce n'est qu'avec de bien maigres traces que nous aborderions la question de savoir comment une telle répétition a pu avoir lieu.

Plutôt que d'aborder frontalement cette question de la répétition, je me propose de revenir de façon plus centrale sur la catastrophe de décembre 1930 qui l'a révélée, et de dégager quelques pistes problématisant les relations entre la mesure, la perception et la délibération de la qualité de l'air spécifique à cette catastrophe, en partant de la manière dont la mortalité liée au brouillard fut diversement caractérisée, et en interrogeant pour cela le rôle et la fonction joués par l'expertise à laquelle elle donna lieu .

Premier point : dans cette histoire, les premières hypothèses "profanes", mettant en cause les émanations de l'industrie - celles des journalistes et des riverains s'exprimant par voies de presse - furent d'emblée disqualifiées par le directeur de la Commission d'Hygiène de la

Province de Liège et par le représentant du département de l'Hygiène auprès du Ministère de l'Intérieur. Directeur de Commission qui évoque, pour ce faire, les traitements administrés par les médecins, la prédisposition des personnes décédés (pour la plupart âgées et déjà atteintes de difficultés respiratoires) et la distribution géographique des décès, évacuant ainsi toutes hypothèses impliquant l'industrie.

Deuxième point : une commission d'enquête fut constituée, suite à l'ouverture d'une instruction judiciaire à charge contre inconnu, à la demande du procureur du Roi de la Province de Liège. Elle était composée d'un collège d'experts : deux chimistes, un toxicologue, un médecin légiste, un météorologue et un vétérinaire. Dans le cadre de cette enquête, dix autopsies, des analyses toxicologiques, des calculs de chimie industrielles visant à caractériser la nature et la quantité des émanations industrielles et des analyses météorologiques, furent effectuées. Dès les premiers jours de son installation, l'hypothèse des gaz toxiques devint dominante au sein de ses discussions. Les experts prirent cependant soin, lors de leur déclaration à la presse, de relativiser cette option et de la rattacher, si elle s'avérait plausible, à la prédisposition des personnes atteintes.

Troisième point : pour tenter de caractériser la qualité de l'air et les mécanismes ayant conduit à une telle catastrophe, les experts n'ayant pu procéder à des prélèvements d'air les jours de brouillard, s'appuyèrent sur de nombreux témoignages d'ouvriers et de riverains, lesquels décrivent les aspects singuliers de ce brouillard (jaune, compact, de consistance inhabituelle), le mouvement de rabattement des fumées vers le sol, l'odeur et les désagréments et douleurs ayant affecté leurs voies respiratoires (picotements, brûlures, desquamation des voies buccales).

Quatrième point : les conclusions (voir ci-dessus) de la commission furent extrêmement proches des hypothèses dominantes émises au sein de la presse locale, les premiers jours suivant la catastrophe. Des différences notables persistent cependant dans la détermination précise des composés ayant entraîné la mort (composés soufrés, anhydride sulfureux essentiellement), et de celle des conditions météorologiques ayant transformé la vallée en une sorte de vase clos (phénomène d'inversion de température, vents extrêmement faibles). Autre différence d'importance : l'industrie disparaît de l'énoncé des conclusions, ou alors n'est présente que par métonymie (le charbon et les composés soufrés).

Ces éléments considérés, nous constatons que l'écart épistémologique est relativement faible entre les conclusions de la commission et celles émises précocement par de nombreux riverains et journalistes. Dès lors, il convient de comprendre les diverses fonctions jouées par cette expertise quant à la qualification/disqualification de la parole "profane", aux ressources nécessaires à «l'administration de la preuve» et à sa traduction politique. Nous nous demanderons, et notamment à partir des analyses foucaaldiennes des régimes de véridiction, ce que "servent" et maintiennent les modalités de cette production de vérité.